



## Fiche thématique

### Inondations et submersion marine

La mise en œuvre de la Directive Inondation du 23/10/07 transposée en droit français par la loi portant engagement national pour l'environnement (LENE) ou loi « Grenelle II » du 12/07/10 s'appuie notamment sur des zones géographiques prioritaires d'intervention : les territoires à risque important d'inondation (=TRI). Identifiés sur la base d'un état des lieux, les TRI sont des bassins de vie qui concentrent des enjeux (population, emplois, bâti...) exposés aux risques. La connaissance des risques est alors approfondie à l'échelle du TRI au travers une cartographie du risque. Sur les 31 TRI à l'échelle de la métropole française, 3 concernent le département de l'Hérault :

- **TRI de Béziers-Agde** (concerne les communes littorales de Valras, Sérignan, Portiragnes, Vias et Agde)
- **TRI de Sète** (concerne les communes littorales de Marseillan, Sète et Frontignan)
- **TRI de Montpellier – Lunel – Mauguio – Palavas les Flots** (concerne les communes littorales de Villeneuve les Maguelonne, Palavas les Flots, Mauguio-Carnon et La Grande Motte).

A noter, que la commune de Vendres ne fait partie d'aucun TRI.

La cartographie des risques dans les TRI prend en compte l'ensemble des phénomènes à savoir les risques d'inondation par débordement de cours d'eau mais également les risques de submersion marine. Elle n'a pas vocation à remplacer la cartographie des risques inscrites dans les Plans de Préventions des Risques d'Inondations (PPRI) qui a une portée réglementaire.

En 2022, le Département de l'Hérault a confié à l'EID une mission permettant de faire ressortir, pour chaque commune littorale, la submersion marine de la cartographie des TRI. Cette cartographie de la submersion marine est représentée selon 4 scénarii :

- **Scénario fréquent** qui correspond à une probabilité forte (période de retour entre 10 et 30 ans)
- **Scénario moyen** qui correspond à une période de retour centennale
- **Scénario moyen avec effet du changement climatique** qui correspond à une période de retour centennale avec une élévation du niveau de la mer de +0.60 m pour 2100 (soit une élévation de +2.4 m NGF à la côte)
- **Scénario extrême** qui correspond à une probabilité faible (période de retour d'au moins 1000 ans et une élévation du niveau marine à la côte d'au moins 2.80 m NGF)

Le rapport complet de ce travail et son atlas cartographique sont disponibles sur l'observatoire départemental du littoral, à la [page suivante](#) (documents à télécharger).

Cette cartographie est également directement disponible depuis [l'application cartographique](#).